

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

> ABONNEMENT ANNUEL RÉMI ROUTIER 18/36

> LES AVANTAGES DE L'ABONNEMENT ANNUEL

- **Simplicité** : Règlement possible par prélèvement automatique, plus de recharge mensuelle de l'abonnement
- **Flexibilité** : Sans engagement avec la possibilité de suspendre, résilier ou reprendre l'abonnement (au plus tard le 20 du mois précédent, pour une prise d'effet au 1^{er} du mois suivant)
- **Tarif avantageux** : économies jusqu'à 15% par rapport à un abonnement mensuel et gratuité de la carte JVMalin
- Éligibilité à la prime transport employeur

Vos contacts pour les souscriptions, suspensions et résiliations :

- Rémi 18 : Agence Rémi 10-12 place Juranville 18000 Bourges
- Rémi 36 : Gare routière 7 bis rue Bourdillon 36000 Châteauroux

Merci de ne joindre aucun règlement au présent formulaire et d'adresser uniquement votre RIB.

Les règlements sont à effectuer soit en agence, soit sur la boutique en ligne Rémi (paiement comptant – Carte bleue/visa/Mastercard/Applepay/Googlepay)

Toute demande de souscription doit être transmise avant le 20 du mois, cachet de la poste faisant foi, afin de pouvoir prendre effet au 1^{er} du mois suivant. Pour votre tranquillité, prévoyez un déplacement en agence en cas de souscription tardive.

¹ Pour les usagers disposant d'une carte JVMalin d'un autre réseau, il sera nécessaire de se rendre en agence pour faire reconnaître leur carte JVMalin par le réseau Rémi départemental de votre abonnement.

L'abonnement annuel fait l'objet d'une reconduction tacite chaque année avec un préavis d'information auprès de l'usager un mois avant l'échéance.

> MODALITÉS DE SUSPENSION - RÉSILIATION

Sans justification nécessaire vous pouvez suspendre ou résilier votre abonnement annuel avant le 20 du mois précédent pour une prise d'effet au 1^{er} du mois suivant.

Compte tenu de l'accompagnement nécessaire, la suspension, résiliation ou reprise de l'abonnement après suspension sera possible en agence uniquement (attention à prendre en compte les jours et heures d'ouverture des agences).

Documents à présenter pour résilier ou suspendre :

- Carte JVMalin sur laquelle l'abonnement est chargé
- Pièce d'identité de l'abonné et si nécessaire du tiers payeur
- RIB du bénéficiaire et/ou tiers payeur avec autorisation en cas de paiement comptant

> MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Documents à joindre au formulaire pour un traitement en agence :

- Copie recto-verso de la carte JVMalin de l'abonné ou à présenter sur place
- Pièce d'identité de l'abonné et si nécessaire du tiers payeur
- RIB du bénéficiaire et/ou tiers payeur avec autorisation pour les prélèvements

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

> ABONNEMENT ANNUEL RÉMI ROUTIER 18/36

VOTRE
PHOTO

> L'ABONNÉ

MERCI DE REMPLIR LES CHAMPS EN LETTRES MAJUSCULES.

Madame Monsieur

Nom (*) : Prénom (*) :

Né(e) le (*) : ____ / ____ / ____ Adresse (*) :

Code postal (*) : _____ Ville (*) :

Téléphone fixe : Portable (*) :

E-mail (*) :

Numéro de carte JVMalin :

Ligne(s) empruntée(s) :

(Pour recevoir les infos réseau, n'oubliez pas de cocher la case en fin de formulaire)

Je soussigné(e) (pour les mineurs, nom et prénom du représentant légal)

Nom (*) :

Prénom (*) :

Certifie l'exactitude des informations ci-dessus

(*) Champs obligatoires

> L'ABONNEMENT

Rémi Zen annuel : 26 ans et plus – la souscription de l'abonnement pour un trajet au sein du département permet de voyager en illimité sur toutes les lignes du département (prix de l'abonnement : 556 € pour l'année, soit 55,60 € par mois pendant 10 mois puis 2 mois gratuits).

Rémi Zen jeune annuel : moins de 26 ans - la souscription de l'abonnement pour un trajet au sein du département permet de voyager en illimité sur toutes les lignes du département (prix de l'abonnement : 250 € pour l'année, soit 25 € par mois pendant 10 mois puis 2 mois gratuits).

La souscription d'un abonnement annuel pour les lignes interdépartementales (**Origine/Destination Rémi Zen annuel** et **Origine/Destination Rémi jeune annuel**) permettant de voyager en illimité sur la ligne interdépartementale choisie est possible uniquement en gare/agence.

POUR REMI cars 36 UNIQUEMENT : l'abonnement annuel permet d'emprunter l'ensemble des lignes départementales du réseau Rémi Car 36. Il ne vous permet pas d'emprunter les lignes 433, 800 et V.

Début de validité souhaité :/...../.....

Modalités de paiement : Paiement par prélèvement automatique mensuel (joindre un RIB et le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé)

> MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

(à remplir et signer par le titulaire du compte)

Madame Monsieur

Nom (*) : Prénom (*) :

Né(e) le (*) : [] / [] / [] Adresse (*) :

Code postal (*) : [] Ville (*) :

Téléphone fixe : Portable (*) :

E-mail (*) :

BIC (*) : Paiement : récurrent, le 8 de chaque mois

IBAN (*) :

(*) Champs obligatoires

En signant ce mandat, vous autorisez RD Berry à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TLM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Identifiant du créancier : FR46ZZZ8A7F88

Date et signature :

> FIN DE L'ABONNEMENT

Vous serez informé par mail au minimum un mois avant l'arrivée à échéance de votre abonnement annuel. Si vous souhaitez être informé par un autre moyen, merci de cocher la case correspondante ci-dessous :

Par courrier (envoi, par défaut, à l'adresse renseignée ci-dessus)

Sans demande explicite de résiliation de l'abonnement en se rendant en agence, l'abonnement sera reconduit automatiquement.

> JUSTIFICATIFS D'ABONNEMENT

Vous recevrez, sur demande, une fois la souscription de votre abonnement annuel prise en compte, un justificatif d'achat et une attestation d'abonnement aux coordonnées et mode de contact indiqués plus haut. Vous pouvez adresser vos nouvelles demandes d'attestation soit en vous rendant en agence ou par téléphone en contactant le Centre de Relation Usagers Rémi 0806703333

0 806 70 33 33 Service gratuit + prix appel

Touche 5

> CLAUSE RGPD

* Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires. S'ils ne sont pas complétés, votre dossier ne pourra pas être validé.

En leur qualité de responsable de traitement, les délégataires routiers de la Région Centre-Val de Loire collectent et traitent vos données personnelles dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Les informations collectées dans ce formulaire sont destinées à la gestion des abonnements annuels Rémi routiers.

Conformément à la réglementation en vigueur relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de portabilité et de suppression des données vous concernant.

Pour connaître les modalités d'exercice de vos droits et les coordonnées du contact à joindre, nous vous invitons à consulter les Conditions Générales de Vente (CGV) des délégataires routiers

- J'accepte les conditions de traitement de mes données à caractère personnel (obligatoire pour pouvoir souscrire)
- J'accepte de recevoir les offres et informations commerciales Rémi
- J'accepte de recevoir des informations par e-mail et/ou SMS relatives à la(s) ligne(s) empruntée(s) sur le réseau de transport Rémi
- J'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente et d'utilisation de l'abonnement annuel Rémi (obligatoire pour pouvoir souscrire)

SIGNATURE DU TITULAIRE OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Date et Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

EXTRAIT DES CGV

1 CONDITIONS D'UTILISATION

L'abonnement annuel est valable 1 an. Il est établi à minima pour 1 mois et au maximum pour 12 mois consécutifs, 2 mois offerts (les deux derniers). Il ouvre droit à la Prime de Transport. L'abonnement est strictement personnel, il est préchargé sur la carte sans contact JVMalin. La carte doit être validée à chaque montée dans le car.

2 PAIEMENT

L'abonnement est souscrit auprès des délégataires missionnés par la Région (RD Berry). Les mensualités sont prélevées à partir du 8 de chaque mois. En cas de rejet de prélèvement, l'abonnement est immédiatement suspendu. Des frais bancaires seront ajoutés à la somme due. La régularisation doit être effectuée directement à la société RD Berry Mobilité avant la fin du mois concerné.

3 EN CAS DE PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT DE LA CARTE

En cas de perte, vol ou dysfonctionnement de la carte JVMalin, contactez le 0.806.70.33.33.

4 RÉSILIATION OU SUSPENSION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DU PAYEUR

Sans justification nécessaire, vous pouvez suspendre ou résilier votre abonnement annuel avant le 20 mois du précédent pour une prise d'effet au 1^{er} du mois suivant. Compte tenu de l'accompagnement nécessaire, la suspension, résiliation ou reprise de l'abonnement après suspension sera possible en agence uniquement (attention à prendre en compte les jours et heures d'ouverture des agences).

Votre demande pourra être prise en compte sur présentation des documents suivants :

Dans toutes les autres situations :

- Carte JVMalin sur laquelle l'abonnement est chargé
- Pièce d'identité de l'abonné et si nécessaire du tiers payeur
- RIB du bénéficiaire et/ou tiers payeur avec autorisation en cas de paiement comptant

5 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE RÉMI

En cas de deux impayés successifs, Rémi se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande d'abonnement d'un payeur ou d'un abonné dont le contrat a déjà été résilié pour fraude établie ou défaut de paiement.

6 REMBOURSEMENT

Le remboursement est calculé au prorata des sommes versées.

7 RESPONSABILITÉ DU PAYEUR OU DE L'ABONNÉ

Les conditions générales d'utilisation et de vente s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné.